

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020

Convocation du 28 janvier 2020

Affichage du 28 janvier 2020

Nombre de Conseillers	En exercice :	10
	Présents	7
	Votants	7

L'an deux mil vingt, le cinq février à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, VILLAIN Stéphane et FERREIRA Anne.

ABSENTS EXCUSÉS : MM et Mme ROUSSEAU Philippe, ALCHAMOLAC Romain et LE NEILLON Nadège.

M Nathalie MAUPETIT a été élue secrétaire de séance.

POINT 1

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 (délibération 2020-001)

RECENSEMENT DE LA POPULATION : MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE L'AGENT RECENSEUR

Madame Nicole ROUSSEL, concernée par le fait que son fils est nommé Agent Recenseur, ne participe pas au vote de cette question.

L'enquête de recensement est réalisée du 16 janvier au 15 février 2020 sur le territoire de la Commune.

Les Membres du Conseil Municipal décident de verser à l'Agent Recenseur, une indemnité nette de 700 € (hors charges patronales).

POINT 3 (délibération 2020-002)

CONVENTION CAF

La CAF de l'Oise, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Clermontois, les communes et les associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficience et de complémentarité des actions et des interventions. Cette convention de partenariat qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG).

POINT 4 (délibération 2020-003)

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section D330 et D399 situées lieudit "le village" pour une surface totale de 34 a 78 ca.

La commune souhaite créer un parking sur la partie réservée pour une superficie d'environ 535 m² et un lotissement de 4 à 5 lots pour le reste de la surface.

Il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune. En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la commune, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations. L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la comptabilité de stocks destinées à suivre les d'opération d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Ces terrains n'ont pas lieu de rester dans le patrimoine de la collectivité.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement de collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget annexe sera clôturé et la commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD).

Le budget annexe du lotissement situé "le village" retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir y compris celles déjà engagées et comptabilisées dans le budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ~ D'approuver la création d'un budget annexe de comptabilité M14 du lotissement situé "le village" dans le but de retracer toutes les opérations relatives à la gestion communale de celui-ci et assujetti à la TVA,
- ~ De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux,
- ~ D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale,
- ~ De préciser que le prix de cession sera défini ultérieurement dans un prochain conseil municipal,
- ~ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

POINT 5

TENUE DU BUREAU DE VOTE LES 15 ET 22 MARS 2020

08h00 – 10h30	Stéphane VILLAIN	Brigitte BOULENGER
10h30 – 13h00	Nathalie MAUPETIT	Xavier TRAEN
13h00 – 15h30	Anne FERREIRA	Nicole ROUSSEL
15h30 – 18h00	Arnaud CORLAY	Xavier TRAEN

POINT 6 QUESTIONS DIVERSES :

- **Schéma des eaux pluviales** : réunion prévue le 21 février prochain par la sté SOGETI Ingénierie missionné par le Pays du Clermontois pour aborder les problématiques liées aux ruissellement, à l'érosion et collecter l'ensemble des informations disponibles du territoire.

- **RD37 et 532** : courrier adressé au Conseil Départemental demandant la rencontre avec les services du Département afin de réfléchir à l'aménagement qui permettrait de réduire significativement la vitesse des automobilistes et assurer la sécurité des administrés.
- **Pays du Clermontois** :
 - lettre adressée par le Président aux élus des 19 communes pour la mandature 2020/2026, outils à mettre en place : projet de territoire, pacte financier, pacte de gouvernance.
 - Réunion CLET numérique : détermination de la part financière de chaque commune pour le tout numérique, en fonction du nombre d'habitants et nombre d'utilisateurs. La part de St Aubin sera de 535 €/an.
 - Compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 4 février 2020.
- **Terrain en face de la Mairie** : date de réunion à déterminer pour l'étude de 3 esquisses.
- **Commission des impôts** : va se tenir en février/mars, date à définir.
- **Demande de stage** : M Gentil Stéphane nous a sollicité pour un stage pour son fils de deux fois quatre semaines. Demande acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 5 février 2020.

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Montant de l'indemnité de l'agent recenseur (délibération N° 2020-001)
- N° 2 : Convention CAF (délibération N° 2020-002)
- N° 3 : Création d'un budget annexe (délibération N° 2020-003)
- N° 4 : Tenue du bureau de vote les 15 et 22 mars 2020
- N° 5 : Questions diverses.

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
CORLAY	Arnaud	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
MAUPETIT	Nathalie	X			
ROUSSEAU	Philippe		X		
VILLAIN	Stéphane	X			
ALCHAMOLAC	Romain		X		
FERREIRA	Anne	X			
LE NEILLON	Nadège		X		